

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 06-345-1925 qui modifie le tableau de classement annexé au décret du 6 juillet 1904 sur les frais de déplacement.

n° 06-345-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 août 1925

Numéro JO
n° 345 du 31/08/1925

Date du numéro
31 août 1925

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 30 juin 1925 (inséré au Journal officiel de la République française du 9 juillet 1925, page 6413) portant modification du tableau de classement annexé au décret du 6 juillet 1904 sur les frais de déplacement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 30 juin 1925, portant modification au tableau de classement annexé au décret du 6 juillet 1904 sur les frais de déplacement. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sert et inséré au Journal officiel de la colome.

CHAPON-BAISSAC.